

Informations de base

2004/2272(INI)

INI - Procédure d'initiative

L'éducation, pierre d'angle du processus de Lisbonne

Subject

4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	BONO Guy (PSE)	18/01/2005

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
13/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2005	Vote en commission		Résumé
19/07/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0245/2005	
12/10/2005	Débat en plénière		
13/10/2005	Décision du Parlement	T6-0384/2005	Résumé
13/10/2005	Résultat du vote au parlement		
13/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2272(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/25515

Portail de documentation

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0245/2005	19/07/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0384/2005 JO C 233 28.09.2006, p. 0020-0118 E	13/10/2005	Résumé

L'éducation, pierre d'angle du processus de Lisbonne

2004/2272(INI) - 13/10/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Guy **BONO** (PSE, FR), le Parlement rappelle que l'investissement dans l'éducation et la formation est un élément clé en termes de ressources humaines ainsi que d'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accessibilité des systèmes d'éducation et de formation de l'Union.

Les députés préconisent ainsi - outre la nécessité d'une dotation adéquate dans le cadre des prochaines perspectives financières - d'augmenter les investissements au niveau national et de mettre en oeuvre de façon accélérée le programme "éducation et formation 2010" en assurant l'implication de tous les acteurs concernés.

Le Parlement invite également le Conseil, la Commission et les États membres à accélérer la mobilité des étudiants et stagiaires, des travailleurs et de leurs familles, ainsi que des chercheurs, à aboutir à la reconnaissance mutuelle des qualifications et à assurer l'accès universel et non-discriminatoire à une éducation et une formation de qualité. Le rapport souligne la nécessité de valoriser les filières techniques, porteuses d'emploi et d'intégration, et d'assurer une augmentation de 15% d'ici 2010 de diplômés des filières scientifiques.

Les députés insistent par ailleurs sur la définition de politiques nationales plus cohérentes en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, tout comme sur l'amélioration de l'accès des jeunes apprentis et des personnes à la recherche d'un emploi, avec le concours des partenaires sociaux.

Les députés estiment enfin que l'Union devrait promouvoir la convergence des systèmes d'éducation des États membres vers des standards de performance plus élevés. Les actions à mettre en oeuvre aux niveaux communautaire et national en ce qui concerne l'éducation et la formation doivent s'adresser en priorité à des groupes ciblés tels que les jeunes, les personnes à la recherche d'un emploi et les personnes en quête de formation afin d'être en phase avec un marché de l'emploi en mutation. Les États membres sont invités à mettre en place des politiques adéquates pour développer de nouveaux gisements d'emplois comme les services aux personnes et aux entreprises, l'économie sociale, l'aménagement du territoire et la gestion urbaine, la protection de l'environnement et les nouveaux métiers industriels ainsi que les métiers traditionnels, notamment dans le secteur de l'artisanat.